

DEC191704DR10

Décision portant nomination de M. Wilfried GRANGE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC171276DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) et nommant M. Pierre RABU en qualité de directeur ;

Considérant que M. Wilfried GRANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2019 et du 12 au 14 juin 2019,

DECIDE:

Article 1er: M. Wilfried GRANGE, maître de conférence, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR7504 intitulée Institut de Physique et de Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS) à compter du 14 juin 2019.

M. Wilfried GRANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Wilfried GRANGE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 25 juin 2019

Le directeur d'unité Pierre Rabu Pierre RABU Directeur de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

Paincesous

Visa du président de l'Université de Strasbourg

Le président de l'Université de Strasbourg

Michel DENEKEN